ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Puericultrices

Question écrite n° 50006

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur l'importance du role des auxiliaires de puericulture. Leur profession existe depuis 1947 et est hautement appreciee par les pediatres et les parents. Or, il semble que la politique de son ministere tende a confondre leur fonction avec celle d'aide-soignante, ce qui provoque leur mecontentement. Il lui demande donc de garantir aux auxiliaires de puericulture le statut particulier qui leur revient.

Texte de la réponse

Reponse. - Une reforme des etudes preparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et au certificat d'auxiliaire de puericulture est effectivement envisagee afin, d'une part, d'actualiser les programmes et d'autre part de remedier aux multiples difficultes pratiques d'application de reglementations deja anciennes et souvent lacunaires. Un groupe de travail charge de reflechir sur ces deux formations, au sein duquel est representee chaque profession, a ete mis en place par la direction generale de la sante. Les representants des auxiliaires de puericulture, comme des aides-soignants, seront invites a s'exprimer sur differentes hypotheses et non sur un projet definitivement arrete. En tout etat de cause, le niveau de qualification de ces professions sera maintenu.

Données clés

Auteur : M. Pr•el Jean-Luc
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50006
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4609